

RCS : FOIX  
Code greffe : 0901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00235  
Numéro SIREN : 830 926 572  
Nom ou dénomination : 2E2J

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2020 sous le numéro de dépôt A2020/000130



154008

**Dénomination :** 2E2J  
**Adresse :** 11 place du Maréchal Leclerc 09500 Mirepoix -  
FRANCE-  
**n° de gestion :** 2017B00235  
**n° d'identification :** 830 926 572  
**n° de dépôt :** A2020/000130  
**Date du dépôt :** 23/01/2020

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale mixte du  
18/12/2019



154008

2E2J  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 11 place du Maréchal Leclerc  
09500 MIREPOIX  
830 926 572 RCS FOIX

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
DU 18 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre, à 10 heures, les associés de la société 2E2J se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

. Madame Evelyne JULIA,  
titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

. Monsieur Jean-François EYCHENNE,  
titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-François EYCHENNE, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Société à responsabilité limitée ST MO, représentée par sa cogérante, Madame Evelyne JULIA, assiste à l'assemblée.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

## **DEUXIEME RÉSOLUTION**

Comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de Monsieur Jean-François EYCHENNE de céder à la SARL ST MO, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social 10 Place du Maréchal Leclerc 09500 MIREPOIX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FOIX sous le numéro 802 150 839 RCS FOIX, trois (3) actions sur les 50 actions lui appartenant dans la Société, moyennant le prix total de trente (30) euros, soit dix (10) euros par action déclare autoriser cette cession et agréer expressément la Société ST MO en qualité de nouvelle associée.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de Madame Evelyne JULIA de céder à la SARL ST MO, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social 10 Place du Maréchal Leclerc 09500 MIREPOIX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FOIX sous le numéro 802 150 839 RCS FOIX, trois (3) actions sur les 50 actions lui appartenant dans la Société, moyennant le prix total de trente (30) euros, soit dix (10) euros par action déclare autoriser cette cession et agréer expressément la Société ST MO en qualité de nouvelle associée.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

## **TROISIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée illimitée et ce, à compter de ce jour :

### **. La Société ST MO**

Société à responsabilité limitée,

Au capital de 30.000 euros,

Ayant son siège social sis à MIREPOIX (09500), 10 Place du maréchal Leclerc,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 802 150 839 RCS FOIX,

Représentée par sa cogérante, Madame Evelyne JULIA

Conformément aux dispositions des statuts, la Société ST MO disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

*Le Président,*  
**Jean-François EYCHENNE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JE' or similar initials, written in a cursive style.